

AIDE A LA PRATIQUE D'UN SPORT

Dans le cadre de ses actions 2017, la **S.R.I.A.S. Grand Est** a décidé de mettre en place l'aide à la pratique d'un sport en offrant un chèque ANCV de 20 euros par foyer.

Le chèque sport, à ce jour, est accepté dans plus de 3000 clubs de sport de la région Grand Est. Vous pourrez l'utiliser pour l'achat de vos licences sportives.



MODALITES :

- Inscription en retournant le bulletin joint + documents demandés
- Dossiers traités par ordre d'arrivée
- Vous recevrez votre coupon par voie postale

<http://particulier.ancv.com/Le-Coupon-Sport-ancv>

Plus d'informations sur :

<http://www.srias-champagne-ardenne.com/>

DEMANDE DE COUPON SPORT

2017

Nom, prénom :

Code MIN (en haut à gauche de votre fiche de salaire) :

Administration / lieu d'exercice :

N° de téléphone professionnel :

N° de téléphone portable :

Adresse de messagerie électronique :

Adresse personnelle :

Pièces à joindre :

- 1 copie d'un bulletin de salaire récent mentionnant votre ministère d'origine (code MIN) et votre nom ou une photocopie d'une carte professionnelle
- 1 enveloppe timbrée, libellée à votre adresse personnelle (pour l'envoi du coupon-sport).



Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Votre coupon sera envoyé à votre adresse avant la rentrée de septembre

Adresse postale de retour :

SRIAS Grand Est
Coupons sports
9 place de la préfecture
BP 71014
57034 METZ cedex 1